



Démarrer avec les réseaux sociaux

publié le 09/02/2016 - mis à jour le 27/03/2019

Comment se lancer ?

Descriptif :

Internet responsable - réseaux sociaux - publication en ligne

Comment démarrer ?

Sommaire :

- Pourquoi ouvrir un compte personnel ?
 - Et le compte classe ?
 - Qui informer ?
-

Avant de vous lancer, nous vous proposons de contacter [le référent numérique de votre circonscription](#). Il vous guidera pour :

- ouvrir un compte personnel et un compte classe (public ou privé) ;
- paramétrer le compte classe ;
- suivre au quotidien le compte classe (publication, abonnés...).

● Pourquoi ouvrir un compte personnel ?

Cela vous permettra de vous familiariser avec le fonctionnement du réseau social utilisé. Aussi, il vous permettra, si vous le souhaitez, de vous exprimer en votre nom.

● Et le compte classe ?

Nous vous rappelons que le compte de votre classe est un outil de communication pour votre classe et tout ce qui est écrit, vous engage en tant que représentant de l'éducation Nationale.

● Qui informer ?

- Le référent numérique de votre circonscription
- Le directeur de l'école
- L'IEN (formulaire de demande dans l'application web école (accès directeur))
- Les parents

Pour vous aider à paramétrer un compte twitter pour votre classe, voici un tutoriel vidéo.

Les référents sont présents pour vous aider à paramétrer un compte sur un autre réseau.



Tutoriel paramétrage d'un compte twitter (durée 01:43) (MPEG4 de 2.1 Mo)

Comment paramétrer un compte twitter pour votre classe.

En résumé, avec un compte classe :

- ne s'abonner qu'à des comptes de classes (jamais à un compte d'adulte) ;
- surveiller les abonnés pour éventuellement bloquer ceux qui auraient un profil inapproprié ;
- il est possible de publier des photos d'élèves s'ils sont de dos et non reconnaissables.

Vous trouverez des informations complémentaires sur l'utilisation des réseaux sociaux dans notre lettre d'information de février 2016.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.